

Location et utilisation de la salle polyvalente et de la salle des associations de Landorthe



Utilisation de la salle polyvalente

Cette salle est utilisée pour toutes les manifestations diverses de la commune (mairie, associations, particuliers...).

Les associations du village bénéficient du prêt gratuit de cette salle dans la limite de 5 réservations par an.

Pendant la période scolaire la salle polyvalente n'est disponible qu'à partir de 18H.

Réservation / Location

Les particuliers qui souhaitent utiliser cette salle doivent au préalable la réserver contre une participation de 200 € l'été de 250 € l'hiver pour les Landortheois et de 600 € l'été et 650€ l'hiver pour les personnes extérieures à la commune (chèque établi à l'ordre du Trésor Public). A la réservation, un versement d'arrhes non remboursables sera demandé (100 € pour les Landortheois et 300 € pour les personnes extérieures à la commune). Le règlement définitif se fera à la remise des clés.

Un chèque de caution de 1000 € sera remis à la remise des clés ainsi qu'une attestation d'assurance (multirisques / habitation).

Une convention d'utilisation de la salle polyvalente sera établie entre la mairie d'une part et la personne qui souhaite louer, d'autre part.



Utilisation de la salle des associations

La salle des associations réservée en priorité aux associations landorthises peut être louée à des particuliers seulement en semaine de 8h à 20h exclusivement pour des réunions de travail.

Le montant de la location est fixé à 50 €.

Occupation régulière de la salle des associations

La salle des associations est occupée régulièrement avec 3 types d'activités :

- * un atelier couture tous les vendredis de 14h à 17h
- * le Club de l'Amitié tous les mardis (après-midi) de 14h à 19h
- * un atelier peinture le lundi de 10h30 à 17h (tous les 15 jours)



